



ARRONVILLE



AUVERS-SUR-OISE



BUTRY-SUR-OISE



ENNERY



ÉPIAIS-RHUS



FROUVILLE



GÉNICOURT



HÉDOUVILLE

Rapport d'activités 2021



HÉROUVILLE-EN-VEXIN



LABBEVILLE



LIVILLIERS



MÉROUVILLE



NESLES-LA-VALLÉE



VALLANGOULARD



VALMONDOIS

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	4
II. LA GOUVERNANCE	5
A. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	5
B. LES COMMISSIONS THÉMATIQUES	6
C. LA CONFÉRENCE DES MAIRES	9
D. LE BUREAU COMMUNAUTAIRE	10
E. LES COMPÉTENCES	10
III. FINANCES	13
A. BUDGETS 2021	13
B. FISCALITÉ	14
C. LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSÉES AUX COMMUNES (AC)	14
IV. LES RESSOURCES HUMAINES	15
A. L'ORGANIGRAMME	15
B. LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS	15
C. LE COÛT DE LA MASSE SALARIALE	15
V. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	15
A. PARC D'ACTIVITÉS « LES PORTES DU VEXIN »	15
B. TOURISME	16
VI. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ENVIRONNEMENT	17
A. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	17
B. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)	17
C. URBANISME – INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS	17
VII. PETITE ENFANCE - ENFANCE	18
A. CRÈCHES	18
B. HALTE-GARDERIE	19
C. RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	19
D. LIEUX ACCUEIL ENFANTS-PARENTS	19
E. CENTRES DE LOISIRS	19
VIII. CULTURE	20

Article L5211-39 du CGCT prévoit :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 01/10/2022

Reçu en préfecture le 01/10/2022

Affiché le 10/10/2022

ID : 095-249500430-20220927-20220903-DE



Située au cœur du Parc Naturel Régional du Vexin Français, la vallée du Saumon est un territoire pittoresque et historique unique.

Un certain nombre de motifs paysagers affirment sa forte identité : vallée encaissée, bois et vastes champs, villages et rues implantés sur les pentes du rebord de coteau, bâti groupé bien préservé, fermes remarquables dans les bourgs ou plus rarement majestueusement isolées, églises perchées, châteaux et parcs de fond de vallée, riche patrimoine lié à l'eau (moulins, lavoirs, abreuvoirs ponts), paysages apaisants des vallées.

Créée en 2003, la Communauté de Communes a d'abord regroupé 12 villes (environ 9 000 habitants).

En 2013 la Commune de FROUVILLE y sera rattachée.

La réforme territoriale engagée en 2015 (Loi NOTRe) a conduit, au 1er janvier 2016, le rattachement de 3 nouvelles villes issues de l'éclatement de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI).

La ville de BERVILLE choisira d'adhérer à la Communauté de Communes Vexin Centre.

À ce jour, la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes regroupe 15 communes comprenant 19.553 habitants sur une superficie de 119.68 km².

COMMUNES	Nombre d'habitants	Superficie (km ²)
ARRONVILLE	659	15,9
AUVERS-SUR-OISE	7.015	12,8
BUTRY-SUR-OISE	2.274	2,6
ENNERY	2.416	7,4
ÉPIAIS-RHUS	628	10,46
FROUVILLE	366	7,6
GÉNICOURT	524	6,4
HÉDOUVILLE	275	5,3
HÉROUVILLE-EN-VEXIN	590	8,4
LABBEVILLE	634	8,07
LIVILLIERS	390	6,5
MÉNOUVILLE	65	2,8
NESLES-LA-VALLÉE	1.824	13,46
VALLANGOULARD	628	7,4
VALMONDOIS	1.265	4,59



II. LA GOUVERNANCE

A. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, représentée et administrée par un Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire qui a pris ses fonctions le 11 juillet 2020, est composé de 31 élus des communes membres selon la représentation suivante :

COMMUNE	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS	PRÉNOM
ARRONVILLE	1	Alain PASQUET <i>Elu en décembre 2021</i>
AUVERS-SUR-OISE	11	Isabelle MÉZIÈRES
		Marc LE BOURGEOIS
		Sabina COLIN
		Jean-Pierre OBERTI
		Martine ROVIRA
		Michel RAYROLE
		Cécile HÉBERT-JACQUET
		Christophe MÉZIÈRES
		Dorothea OBERTI
		Éric COLIN
		Alain ZIMMERMANN
BUTRY-SUR-OISE	3	Claude NOËL
		Géraldine DUVAL
		Sylvie AMBLAS
ENNERY	3	Laurent MATTHIEU
		Gérard LEROUX
		Marie-Agnès PITOIS
ÉPIAIS-RHUS	1	Brahim MOHA
FROUVILLE	1	Stephan LAZAROFF
GÉNICOURT	1	Olivier DESLANDES
HÉDOUVILLE	1	Éric COUPPÉ
HÉROUVILLE-EN-VEXIN	1	Éric BAERT
LABBEVILLE	1	Alain DEVILLEBICHOT
LIVILLIERS	1	Marion WALTER
MENOUVILLE	1	Henri JALLET
NESLES-LA-VALLÉE	3	Christophe BUATOIS
		Chantal DESHONS
		Jérôme LEPLAT
VALLANGOUJARD	1	Alain VAILLANT
VALMONDOIS	1	Anne SAGLIER

En 2021, le Conseil Communautaire s'est réuni 5 fois :

- Le mardi 2 mars,
- Le mardi 6 avril,
- Le mardi 29 juin,
- Le mardi 28 septembre,
- Le mardi 30 novembre.

96 délibérations ont été votées.

B. LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions de la CCSI sont chargées d'étudier toutes les questions relatives à leur domaine, avant d'être soumises et débattues au bureau communautaire, en Conférence Communautaire.

Neuf commissions ont été créées sur les thématiques suivantes :

➤ Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

	PRÉNOM	COMMUNE
Présidente	Isabelle MÉZIÈRES	AUVERS-SUR-OISE
Membres de la commission	Alain PASQUET	ARRONVILLE
	Claude NOËL	BUTRY-SUR-OISE
	Laurent MATTHIEU	ENNERY
	Brahim MOHA	ÉPIAIS-RHUS
	Stephan LAZAROFF	FROUVILLE
	Olivier DESLANDES	GÉNICOURT
	Éric COUPPÉ	HÉDOUVILLE
	Éric BAERT	HÉROUVILLE-EN-VEXIN
	Alain DEVILLEBICHOT	LABBEVILLE
	Marion WALTER	LIVILLIERS
	Henri JALLET	MÉNOUVILLE
	Christophe BUATOIS	NESLES-LA-VALLÉE
	Alain VAILLANT	VALLANGOUJARD
	Bruno HUISMAN	VALMONDOIS

➤ Finances et Délégation de Service Public

	PRÉNOM	COMMUNE
Présidente	Isabelle MÉZIÈRES	AUVERS-SUR-OISE
Membres de la commission	Dorothea OBERTI (Titulaire)	
	Marc LE BOURGEOIS (Suppléant)	
	Laurent MATTHIEU (Titulaire)	ENNERY
	Gérard LEROUX (Suppléant)	
	Olivier DESLANDES (Suppléant)	GÉNICOURT
	Éric COUPPÉ (Titulaire)	HÉDOUVILLE
	Alain DEVILLEBICHOT (Titulaire)	LABBEVILLE
	Jérôme LEPLAT (Titulaire)	NESLES-LA-VALLÉE
	Alain VAILLANT (Suppléant)	VALLANGOUJARD
	Anne SAGLIER (Suppléante)	VALMONDOIS

➤ Appel d'Offres

	PRÉNOM	COMMUNE
Présidente	Isabelle MÉZIÈRES	AUVERS-SUR-OISE
Membres de la commission	Dorothea OBERTI (Titulaire)	
	Cécile HÉBERT-JACQUET (Suppléante)	
	Laurent MATTHIEU (Titulaire)	ENNERY
	Gérard LEROUX (Suppléant)	
	Éric COUPPÉ (Suppléant)	HÉDOUVILLE
	Éric BAERT (Suppléant)	HÉROUVILLE-EN-VEXIN
	Alain DEVILLEBICHOT (Titulaire)	LABBEVILLE

➤ Appel d'Offres (suite)

	PRÉNOM	COMMUNE
Membres de la commission	Christian PION (Suppléant)	
	Jérôme LEPLAT (Titulaire)	NESLES-LA-VALLÉE
	Alain VAILLANT (Titulaire)	VALLANGOUJARD

Envoyé en préfecture le 01/10/2022

Reçu en préfecture le 01/10/2022

Affiché le



NUMERO : 095-249500430-20220927-20220903-DE

➤ Développement Économique

	PRÉNOM	COMMUNE
Président	Christophe BUATOIS	NESLES-LA-VALLÉE
Membres de la commission	Christophe MÉZIÈRES	AUVERS-SUR-OISE
	Laurent MATTHIEU - Benjamin DEMAILLY	ENNERY
	Olivier DESLANDES	GÉNICOURT
	Éric BAERT	HÉROUVILLE-EN-VEXIN
	Alain DEVILLEBICHOT - Richard MICHEL	LABBEVILLE

➤ Voirie et mobilités

	PRÉNOM	COMMUNE
Président	Éric COUPPÉ	HÉDOUVILLE
Membres de la commission	Jean-Michel BRIGANT (Titulaire)	ARRONVILLE
	José MARQUES DE ANDRADE (Suppléant)	
	Christophe MÉZIÈRES (Titulaire)	AUVERS-SUR-OISE
	Juliette DUMEIGE (Suppléante)	
	Benoit DUMONT (Titulaire)	BUTRY-SUR-OISE
	Philippe PRIOUX (Suppléant)	
	Laurent MATTHIEU (Titulaire)	ENNERY
	Jean-Marie RUFFIANDIS (Suppléant)	
	Dominique LOIZEAU (Titulaire)	ÉPIAIS-RHUS
	Éric SAUVE (Suppléant)	
	Marc MICHEL (Titulaire)	FROUVILLE
	Antonio LEMOS (Suppléant)	
	Vincent LAVOYE (Titulaire)	GÉNICOURT
	Olivier DESLANDES (Suppléant)	
	Éric COUPPÉ (Titulaire)	HÉDOUVILLE
	Michel ABOT (Suppléant)	
	Patrick LECOMTE (Titulaire)	HÉROUVILLE-EN-VEXIN
	Jacques LEBECQ (Suppléant)	
	Michel RICHARD (Titulaire)	LABBEVILLE
	Alain LAVILLE (Suppléant)	
	Franck MORIN (Titulaire)	LIVILLIERS
	François DANCONNIER (Suppléant)	
	Christian PION (Titulaire)	MENOUVILLE
Philippe REOL (Suppléant)		
Alain VAILLANT (Titulaire)	VALLANGOUJARD	
Jean-Jacques BARREAUX (Suppléant)		
Michel SOUTIF (Titulaire)	VALMONDOIS	
Laurent DE GAULLE (Suppléant)		

	PRÉNOM	COMMUNE
Président	Claude NOËL	BUTRY-SUR-OISE
Membres de la commission	Christophe MÉZIÈRES	AUVERS-SUR-OISE
	Martine ROVIRA	
	Alain ZIMMERMANN	
	William BOURGOIN	BUTRY-SUR-OISE
	Denis KLETZLEN-BODES	
	Marie-Agnès PITOIS	ENNERY
	Sébastien ANCLIN	MENOUVILLE
	Corinne BERGERON	NESLES-LA-VALLÉE

	PRÉNOM	COMMUNE
Présidente	Cécile HÉBERT-JACQUET	AUVERS-SUR-OISE
Membres de la commission	Samuel AÏSSAOUI	
	Axelle LEGRAND	
	Géraldine DUVAL	BUTRY-SUR-OISE
	Claude NOËL	
	Sylvie AMBLAS	
	Serge DILLENSERGER	ENNERY
	Dominique KIRCHHOFFER	
	Valérie CROCHOT	MENOUVILLE
	Christophe BUATOIS	NESLES-LA-VALLÉE
	Anne SAGLIER	VALMONDOIS

C. LA CONFÉRENCE DES MAIRES

La Conférence des Maires est obligatoirement créée lorsque le Conseil Communautaire ne comprend pas l'ensemble des maires des communes membres d'un EPCI à fiscalité propre.

La CCSI a donc mis en place cette instance le 2 mars 2021. Elle est présidée par la Présidente de la Communauté de Communes et est composée des maires des communes membres.

La conférence des Maires permet de garantir l'équilibre territorial, le respect de la représentation des communes, le partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

Alain PASQUET	Monsieur le Maire d'ARRONVILLE
Isabelle MÉZIÈRES	Madame Le Maire d'AUVERS-SUR-OISE
Claude NOËL	Monsieur le Maire de BUTRY-SUR-OISE
Gérard LEROUX	Monsieur le Maire d'ENNERY
Brahim MOHA	Monsieur le Maire d'ÉPIAIS-RHUS
Stéphan LAZAROFF	Monsieur le Maire de FROUVILLE
Olivier DESLANDES	Monsieur le Maire de GÉNICOURT
Éric COUPPÉ	Monsieur le Maire d'HÉDOUVILLE
Éric BAERT	Monsieur le Maire d'HÉROUVILLE
Alain DEVILLEBICHOT	Monsieur le Maire de LABBEVILLE
Marion WALTER	Madame Le Maire de LIVILLIERS
Henri JALLET	Monsieur le Maire de MENOUVILLE
Christophe BUATOIS	Monsieur le Maire de NESLES-LA-VALLÉE
Marc GIROUD	Monsieur le Maire de VALLANGOUJARD
Bruno HUISMAN	Monsieur le Maire de VALMONDOIS

D. LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire a élu, le 11 juillet 2020, un bureau composé de 5 membres :

- Le Président : Isabelle MÉZIÈRES – Maire de la commune d’Auvers-sur-Oise,
- Les 5 Vice-Présidents :

Envoyé en préfecture le 01/10/2022

Reçu en préfecture le 01/10/2022

Affiché le

ID : 095-249500430-20220927-20220903-DE



ÉLU	DÉLÉGATION	FONCTION
Christophe BUATOIS	Développement économique	1 ^{er} Vice-Président Maire de la commune de Nesles-la-Vallée
Éric COUPPÉ	Voirie et mobilités	2 ^{ème} Vice-Président Maire de la commune d’Hédouville
Stéphan LAZAROFF	Enfance	3 ^{ème} Vice-Président Maire de la commune de Frouville
Claude NOËL	Culture, sports et loisirs	4 ^{ème} Vice-Président Maire de la commune de Butry-sur-Oise
Alain DEVILLEBICHOT	Environnement et cadre de vie	5 ^{ème} Vice-Président Maire de la commune de Labbeville

Le bureau communautaire assiste la présidente dans ses fonctions, règle les affaires courantes de la Communauté de Communes, examine les projets de délibérations devant être soumis au vote du Conseil Communautaire et rend compte à chaque réunion des travaux effectués.

E. LES COMPÉTENCES

Les compétences sont définies dans les statuts de la collectivité approuvés par arrêtés préfectoral. La dernière version des statuts de la CCSI date du 1^{er} janvier 2022.

La Communauté de Communes est donc compétente dans les domaines suivants :

1) Obligatoires

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l’article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d’activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d’intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d’offices de tourisme ;

Aménagement de l’espace pour la conduite d’actions d’intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l’article L. 211-7 du code de l’environnement ;

Aménagement, entretien et gestion des aires d’accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o à 3^o du II de l’article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l’accueil et à l’habitat des gens du voyage ;

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

2) Facultatives

Culture

- ⇒ Soutien aux actions de promotion et de diffusion de la culture.
- ⇒ Est déclarée d’intérêt communautaire l’école de musique-conservatoire précédemment gérée pour les communes d’Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois par la communauté à laquelle appartenaient ces communes.
- ⇒ Mise en réseau des bibliothèques.

Sport

- ⇒ Études en vue d’éventuels futurs équipements sportifs.
- ⇒ Promotion des sports.

Circulations douces :

- ⇒ Création, aménagement et entretien de voies de circulation douce, affectées aux modes de déplacement non motorisés, existantes ou à créer
- ⇒ Sont déclarées d’intérêt communautaire, les voies de circulations douces désignées par délibération du conseil communautaire.

Enfance : Aménagement et gestion, directe ou indirecte, de lieux publics d'accueil collectif des enfants :

- ⇒ Lieux d'accueil enfants parents,
- ⇒ Relais d'assistantes maternelles,
- ⇒ Médiation familiale,
- ⇒ Lieux d'accueil des enfants de moins de 3 ans, dont multi-accueils, mais à l'exclusion de l'accueil scolaire,
- ⇒ Centres de loisirs dans les conditions définies par le conseil communautaire,
- ⇒ Activités périscolaires dans les conditions définies par le conseil communautaire.



Personnes âgées

Études en vue d'éventuelles actions.

Services à la personne

Études en vue d'éventuelles actions (notamment, dans le cadre de l'accès aux soins, maison médicale).

Communication

- ⇒ Services informatiques d'équipement et de maintenance jugés d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire.
- ⇒ Communication institutionnelle de la Communauté.

Instruction du droit des sols

Possibilité, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, de conclure des conventions entre communes et/ou communauté permettant la mise en commun de moyens et/ou la mise à disposition des communes de moyens et de leur financement par la communauté, dans les conditions précisées par le conseil communautaire.

Mutualisation

Sous réserve d'une délibération du conseil communautaire, les actions suivantes pourront être mises en œuvre :

Prestations de service par la communauté

Dans la limite de ses compétences, la communauté pourra exercer pour le compte d'une ou plusieurs communes membres toutes études, missions, travaux ou gestions de services. Ces interventions pourront donner lieu à une facturation spécifique dans les conditions définies par convention ou être délivrées gratuitement (ex : salage, déneigement des voies communales, résorption des décharges sauvages dépassant les capacités des services communaux d'entretien...) conformément à la décision du conseil communautaire.

Actions d'aide aux communes membres

La communauté pourra aider les communes dans toute action s'inscrivant dans leurs missions, dès lors qu'il y aura une réelle plus-value, en termes d'harmonisation et d'efficience, à agir au niveau communautaire (ex : logiciels communs).

Groupements de commandes

La communauté pourra mettre en œuvre des groupements de commandes ouverts aux communes membres volontaires dans tous les domaines de l'action locale (ex : achats, travaux sur les voiries communales, entretien d'espaces verts...).

Prestations de service commun par une commune membre

Dans un souci d'efficience, une commune liée par convention à la communauté pourra mettre en œuvre, avec un financement communautaire, un service commun pour assurer tout ou partie d'une action communautaire au bénéfice des autres communes (ex : instruction du droit des sols).

Participation à des mutualisations au-delà du territoire communautaire

Dans la limite de ses compétences et dans un souci d'efficience, la communauté pourra adhérer à des regroupements supra-communautaires, notamment intercommunautaires.

3) Supplémentaires

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement

local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2022
Reçu en préfecture le 01/10/2022
Affiché le 
ID : 095-249500430-20220927-20220903-DE

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

III. FINANCES

A. BUDGETS 2021

Le budget principal de la CCSI et les budgets annexes ont été adoptés par le Conseil Communautaire lors de la séance du 6 avril 2021.

1) Budget de la Communauté de Communes

Une décision modificative a été votée par le Conseil Communautaire lors de la séance du 29 juin 2021.

BUDGET CCSI	BP 2021	CA 2021
Dépenses fonctionnement	10.296.570,04 €	8.582.452,16 €
Recettes fonctionnement*	10.296.570,04 €	10.350.237,60 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	/	<i>1.767.785,44 €</i>
Dépenses investissement	2.394.720,47 €	1.411.413,97 €
Recettes investissement*	2.394.720,47 €	747.776,46 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	/	<i>-663.637,51 €</i>
<i>Résultat net de clôture 2021</i>	/	<i>1.058.992,93 €</i>

2) Budget de la Zone d'Activités Économiques

Une décision modificative a été votée par le Conseil Communautaire lors de la séance du 28 septembre 2021.

BUDGET ZAE	BP 2021	CA 2021
Dépenses fonctionnement	86.451,84 €	48 909,65 €
Recettes fonctionnement*	86.451,84 €	88 945,90 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	/	<i>40 036,25 €</i>
Dépenses investissement	2.672.509,16 €	105 009,00 €
Recettes investissement*	2.672.509,16 €	444 843,86 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	/	<i>339.834,86 €</i>
<i>Résultat net de clôture 2021</i>	/	<i>2.291.286,11 €</i>

3) Budget de l'Office de Tourisme Communautaire

Trois décisions modificatives ont été votées par le Conseil Communautaire lors des séances du 29 juin, du 28 septembre et du 30 novembre 2021.

BUDGET Office de Tourisme	BP 2021	CA 2021
Dépenses fonctionnement	88.600,00 €	81 708,54 €
Recettes fonctionnement*	88.600,00 €	127 358,28 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	/	<i>46 878,80 €</i>
Dépenses investissement	12.794,70 €	7 030,40 €
Recettes investissement*	12.794,70 €	12 794,70 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	/	<i>5.764,30 €</i>
<i>Résultat net de clôture 2021</i>	/	<i>52.643,10 €</i>

*Report de l'exercice excédentaire de l'année 2020 compris.

B. FISCALITÉ

La CCSI est un établissement public de coopération intercommunale dotée d'une fiscalité professionnelle unique, qui perçoit de plein droit certaines impôts en substitution de ses communes membres.

Envoyé en préfecture le 01/10/2022

Reçu en préfecture le 01/10/2022

Affiché le  fiscalité propre, dit
ID : 095-249500430-20220927-20220903-DE

Pour 2021, les taux d'imposition sont les suivants :

TAXES LOCALES	TAUX		
	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	7,36 %	7,36 %	7,36 %
Taxe Foncière sur le Bâti	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Taxe Foncière sur le non Bâti	2,40 %	2,40 %	2,40 %
Cotisation Foncière des Entreprises	18,33 %	18,33 %	18,33 %

C. LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSÉES AUX COMMUNES (AC)

L'attribution de compensation de chaque commune est égale au produit de la fiscalité professionnelle des entreprises perçu par la commune l'année précédant l'application de la fiscalité professionnelle unique (2016) moins le montant des charges transférées.

Les charges transférées sont évaluées par la CLECT.

A chaque nouveau transfert de compétence vers l'EPCI, l'attribution de compensation des communes diminue.

À la suite des transferts de charges lors de la création de la CCSI, le montant des attributions de compensations, versé/prélevé annuellement à chaque commune membre, est réparti de la manière suivante :

COMMUNES	MONTANT
ARRONVILLE	25.624,70 €
AUVERS-SUR-OISE	492.093,75 €
BUTRY-SUR-OISE	9.816,30 €
ENNERY	651.497,78 €
ÉPIAIS-RHUS	14.728,80 €
FROUVILLE	42.795,48 €
GÉNICOURT	316.964,86 €
HÉDOUVILLE	-3.498,20 €
HÉROUVILLE-EN-VEXIN	89.718,26 €
LABBEVILLE	-205,26 €
LIVILLIERS	30.792,00 €
MENOUVILLE	-1.483,82 €
NESLES-LA-VALLÉE	124.361,20 €
VALLANGOUJARD	183.727,92 €
VALMONDOIS	23.002,22 €
TOTAL CCSI	1.999.936,21 €

IV. LES RESSOURCES HUMAINES

A. L'ORGANIGRAMME

Au 31 décembre 2021, la CCSI employait 33 agents.

B. LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Par statut :

-  6 agents titulaires,
-  11 agents en CDI,
-  15 agents non titulaires,
-  Et 1 agent en activité accessoire mis à disposition par la ville d'Auvers-sur-Oise.

Par catégorie :

-  A : 3 soit 9.09% de la masse salariale,
-  B : 2 soit 6.06% de la masse salariale,
-  C : 28 soit 84.84% de la masse salariale.

Par filière :

-  Administrative : 7,
-  Médico-sociale : 5,
-  Culturelle : 19,
-  Animation : 2.

C. LE COÛT DE LA MASSE SALARIALE

Pour l'année 2021, le coût de la masse salariale s'est élevé à 677.582,63 €.

V. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La stratégie de développement économique territorial de la CCSI, décline ses actions selon plusieurs axes :

- La création et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale et artisanale,
- L'accompagnement et le développement des services aux entreprises,
- Le tourisme.

A. PARC D'ACTIVITÉS « LES PORTES DU VEXIN »

Située dans le Parc Naturel du Vexin Français, en bordure de Cergy-Pontoise, la commune d'Ennery bénéficie du dynamisme, de l'attractivité et des services de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Desservie par des axes de circulation importants, elle attire des PME-PMI qui contribuent à renforcer la densité et la cohésion du tissu d'acteurs de ce territoire.

Dès l'origine du projet, il y a maintenant une quinzaine d'années, la Communauté de Communes s'est engagée dans un processus de développement du tissu économique. Une démarche de développement durable a été instaurée dans une charte architecturale, environnementale et paysagère qui s'impose à tous les intervenants (aménageurs, constructeurs, utilisateurs).

Le nouveau parc d'activités des Portes du Vexin qui couvre 23 hectares, vient en extension du lotissement artisanal existant. Les 40 lots de la première tranche ont été vendus, plus de 60 entreprises sont déjà installées. L'aménagement de la deuxième tranche a été engagé courant 2019 et les premières constructions vont se développer au deuxième semestre 2022.

La variété des superficies des terrains, allant de 1 500 m² à 15 000 m² environ, permet d'accueillir un panel d'entreprises diversifiées. Des programmes d'ateliers artisanaux à la vente et en location viennent compléter l'offre et permettent à des TPE de s'installer sur ce territoire.

La qualité environnementale du site, la qualité architecturale des bâtiments et la qualité des espaces publics contribuent à la réussite commerciale de ce parc d'activités ainsi qu'à la stabilité des entreprises.

Le développement de la zone d'activités est confié depuis 2005 à la SEMAVO (Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement du Val d'Oise) dont 70% du capital est détenu par le Département du Val d'Oise. La SEMAVO développe aujourd'hui, comme la plupart des aménageurs publics, des opérations de promotion immobilière (logements et activités PME).

B. TOURISME

L'office de tourisme communautaire se trouve au cœur du Parc Van Gogh à Auvers-sur-Oise.

Envoyé en préfecture le 01/10/2022

Reçu en préfecture le 01/10/2022

Affiché le 01/10/2022

ID : 095-249500430-20220927-20220903-DE



Dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence tourisme a été obligatoirement transférée à la communauté de communes le 1er janvier 2017.

La principale mission de l'Office de Tourisme communautaire est de promouvoir le territoire en France comme à l'étranger et grâce à ses différentes actions menées : expositions, séances de dédicaces et les visites guidées sur le territoire.

L'office de tourisme dispose :

- ⇒ D'une salle permettant d'accueillir un maximum d'expositions en variant les thématiques abordées (sculpture, peinture, photo...)
- ⇒ D'un espace boutique présentant, entre autres, des produits locaux que l'on peut se procurer directement chez les producteurs de notre territoire.

MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE

Un Conseil d'exploitation (élus et professionnels du tourisme) a été mis en place dont sa mission est d'élaborer une stratégie de développement, de promotion et d'animation du tourisme.

Un plan d'actions est élaboré sur 4 axes :

- ✓ Mieux incarner et valoriser le positionnement et la destination,
- ✓ Inciter le séjour clients et apporter de la valeur à l'expérience clients,
- ✓ Qualifier et /ou requalifier des aménagements et des équipements touristiques,
- ✓ Développer la culture de l'accueil touristique chez les acteurs et les habitants.

LES DIFFÉRENTES ACTIONS

Communication :

- ✓ Développement du site internet www.tourisme-auverssuroise.fr,
- ✓ Réalisation d'un programme « à la découverte du territoire »,
- ✓ Création d'un plan touristique, détaillé, distribué gratuitement aux visiteurs,
- ✓ Développement des outils numériques : réseaux sociaux, Apidae (base de données), newsletters,
- ✓ Installation d'une borne interactive en extérieur.

Promotions :

- ✓ Participation au salon international du patrimoine du Carrousel du Louvres et au Forum des Impressionnistes au Havre,
- ✓ Interviews réguliers sur France Bleu, BFM Paris IDF,
- ✓ Articles de presse : Le Parisien, L'Écho, La Gazette,
- ✓ Partenariat renforcé avec la SNCF : train direct Paris Nord - Auvers « le train des impressionnistes » annoncé gare du Nord,
- ✓ Partenariat avec le département du Val d'Oise (Quiz My balade),
- ✓ Eductours (accueil agences de voyages et Tour-Opérateurs étrangers),
- ✓ Participation aux bourses d'échanges, lien entre professionnels du tourisme.

LES PARTENARIATS

- ✓ Les Offices du Tourisme de la Vallée de l'Oise,
- ✓ L'Atelier des Lumières (Paris),
- ✓ Le Moulin de la Naze (Valmondois),
- ✓ Le Comité Régional du Tourisme,
- ✓ Paris Ile-de-France,
- ✓ Val d'Oise tourisme,
- ✓ Le Parc Naturel Régional du Vexin Français,
- ✓ Le festival d'Auvers-sur-Oise.

VI. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ENVIRONNEMENT

Envoyé en préfecture le 01/10/2022
Reçu en préfecture le 01/10/2022
Affiché le 01/10/2022
ID : 095-249500430-20220927-20220903-DE
Berser
Levrault

La Communauté de Communes intervient dans plusieurs domaines, soit en réalisant elle-même l'ouvrage directe, soit en accompagnant les communes dans leurs projets : Étude, création et aménagement de zones en lien avec les compétences de la Communauté (zone d'activités, crèche, halte-garderie, RAM, LAEP...).

A. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La Communauté de Communes délègue à trois syndicats intercommunaux la gestion des déchets ménagers :

- Le syndicat **TRI-ACTION** gère la collecte et le traitement des déchets de la ville d'Auvers-sur-Oise,
- Le syndicat **TRI-Or** gère la collecte et le traitement des déchets pour les villes d'Hédouville et Frouville,
- Le syndicat **SMIRTOM du Vexin** (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) gère les déchets des villes : Arronville, Butry-sur-Oise, Ennery, Épiais-Rhus, Génicourt, Hérouville-en-Vexin, Labbeville, Livilliers, Ménouville, Nesles-la-Vallée.

Contributions de la C.C.S.I. en 2021 :

- Pour le syndicat TRI-ACTION : 756.408,31 €,
- Pour le syndicat TRI-Or : 64.734,20 €,
- Pour le syndicat SMIRTOM du Vexin : 1.174.955,81 €.

Soit une contribution totale de 1.996.098,32 €.

B. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Un « contrat de bassin du Sausseron » est signé entre la Région, le Département et l'Agence de l'Eau dont les objectifs sont :

- ⇒ La préservation de la qualité de la ressource en eau,
- ⇒ La maîtrise du ruissellement et la gestion des inondations,
- ⇒ La connaissance, la protection, l'aménagement et l'entretien des rivières et des zones humides,
- ⇒ La production d'eau potable,
- ⇒ Le traitement des eaux usées.

De façon coordonnée avec ce programme, la Communauté de Communes avec l'aide du PNR a réalisé une étude des espaces humides du fond de la Vallée du Sausseron dans le but de proposer des modes de préservation de la biodiversité de nos marais, étangs et autres espaces humides qui constituent une incontestable richesse patrimoniale.

La Communauté de Communes a déjà délégué la compétence GEMAPI à différents syndicats (Entente Oise-Aisne, Syndicat Mixte des Berges de l'Oise).

C. URBANISME – INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Le service instructeur communautaire est composé d'une équipe de deux agents qui instruisent les demandes d'autorisation d'urbanisme des communes.

Les communes membres de la CCSI ont des règlements et des servitudes variées (Règlement National d'Urbanisme, Carte communale et PLU (plan local d'urbanisme).)

En 2021 :

- Les communes d'Arronville, Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise, Ennery, Épiais-Rhus, Frouville, Labbeville, Livilliers et Valmondois n'ont pas eu de projet de révision ou de modification de leur PLU,
- Les communes de Génicourt et d'Hérouville-en-Vexin ont modifié ou révisé leur PLU,
- La commune de Vallangoujard est passée au PLU,
- Les communes d'Hédouville, Ménouville, Nesles-la-Vallée étaient toujours sous RNU.

La Communauté de Communes ne désire pas établir un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Statistiques des dossiers d'urbanisme par commune membre de la C.C.S.I.
Année 2021

Envoyé en préfecture le 01/10/2022
 Reçu en préfecture le 01/10/2022
 Affiché le 
 ID : 095-249500430-20220927-20220903-DE

COMMUNE	TYPE DE DOSSIER					TOTAL
	CUB	DP	PA	PC	PD	
ARRONVILLE	4	39	0	6	1	50
AUVERS SUR OISE	1	129	9	33	2	174
BUTRY SUR OISE	5	82	1	31	3	122
ENNERY	2	54	1	17	0	74
EPIAIS RHUS	0	28	2	9	0	39
FROUVILLE	0	8	1	3	0	12
GENICOURT	0	14	2	2	0	18
HEDOUVILLE	0	20	1	1	0	22
HEROUVILLE EN VEXIN	0	10	0	10	0	20
LABBEVILLE	0	3	2	2	0	7
LIVILLIERS	0	10	0	0	0	10
MENOUVILLE	0	7	0	1	1	9
NESLES LA VALLEE	6	85	1	15	1	108
VALLANGOUJARD	2	32	2	10	2	48
VALMONDOIS	1	14	1	20	0	36
TOTAL	21	535	23	160	10	749

Lexique :

CUB : Certificat d'urbanisme

DP : Déclaration Préalable

PA : Permis d'Aménager

PC : Permis de Construire

PD : Permis de Démolir

VII. PETITE ENFANCE - ENFANCE

La compétence enfance est exercée par la Communauté de Communes en lieu et place des communes. Cela signifie qu'elle coordonne et assure le développement de l'offre d'accueil en matière de petite enfance et d'enfance jusqu'à l'adolescence.

Cette compétence se traduit par la gestion de plusieurs services sur le territoire communautaire :

- Deux crèches multi-accueils,
- Une halte-garderie,
- Deux relais des assistantes maternelles,
- Deux lieux d'accueil enfants-parents,
- Six centres de loisirs.

A. CRÈCHES

Les deux crèches multi-accueils de la Communauté sont en délégation de service public par les Petits Chaperons Rouges. Les enfants sont accueillis par des professionnels de la petite enfance dans un cadre sécurisé et adapté à leurs besoins.

1) Crèche « Les Coquelicots » à Ennery

30 berceaux sont repartis en deux sections, petit et moyen-grand. Les locaux modernes, lumineux et spacieux aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale) sont aménagés pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants.

Une équipe pluridisciplinaire de 10 professionnels de la petite enfance est présente de 7h à 19h pour accompagner et prendre soin des enfants au quotidien. Une directrice de formation infirmière, deux éducateurs de jeunes enfants, quatre auxiliaires de puériculture, deux auxiliaires petite enfance, une maîtresse de maison.

Une psychologue et un médecin de crèche interviennent également sur la structure. Un environnement extérieur a été créé en sol souple et aménagé de structures de jeux. Un projet pédagogique a pour valeurs la conquête de l'autonomie, la construction de l'estime de soi et l'épanouissement de chaque enfant accueilli.

L'équipe a choisi d'orienter son projet pédagogique autour de la nature en développant des ateliers autour de ce focus. La crèche bénéficie également d'un cuisinier sur place qui prépare les repas quotidiennement et propose des ateliers aux enfants.

Envoyé en préfecture le 01/10/2022
Reçu en préfecture le 01/10/2022
Affiché le 
ID : 095-249500430-20220927-20220903-DE

La crèche travaille en partenariat avec les acteurs petite enfance locaux (RAM, Centre de loisirs) et la crèche d'Auvers-sur-Oise.

2) Crèche « Les Tournesols » à Auvers-sur-Oise

30 berceaux sont répartis en deux sections, petits et moyen-grands. Le bâtiment se déploie en rez-de-chaussée et se compose de salles de vie, de salles repas, de coins sommeil, d'un atrium, d'une salle de motricité ainsi que des espaces extérieurs et un coin de verdure.

Les enfants sont accueillis de 10 semaines à 4 ans sur une amplitude horaire de 7h à 19h.

Encadrés d'une équipe de 14 professionnels : une directrice, une infirmière puéricultrice, une psychomotricienne, deux éducateurs, quatre auxiliaires de puériculture, quatre agents spécialisés petite enfance et deux maîtresses de maison. Un médecin et une psychologue ont pour mission d'enrichir et de soutenir le travail réalisé au sein des équipes.

Le projet pédagogique se développe autour du respect du rythme de l'enfant et de l'accompagnement vers l'autonomie. Le focus choisi par la crèche s'articule autour de l'art et de la culture. La crèche développe des partenariats avec le RAM et la crèche d'Ennery.

B. HALTE-GARDERIE

La halte-garderie « Pomme de Reinette » est située à Auvers-sur-Oise.

Des professionnelles qualifiées petite enfance accueillent les enfants de 3 mois à 3 ans, un maximum de 2 jours par semaine (plusieurs formules sont possibles). L'inscription se fait à l'année auprès de la directrice.

Cette structure permet aux parents de vivre une première expérience de séparation avant l'entrée à l'école maternelle au sein d'une petite collectivité de 12 enfants.

C. RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Les RAM sont des lieux d'informations et de ressources gratuits destinés aux parents et aux assistantes maternelles.

Leurs missions sont :

- ✓ Transmettre aux parents les listes nominatives des assistantes maternelles de secteur agréées par le Département,
- ✓ Communiquer des informations juridiques de premier niveau, pour accompagner les parents et assistantes maternelles dans la relation employeur/salarié dans le respect du cadre légal,
- ✓ Organiser des temps collectifs à destination des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent,
- ✓ Organiser des réunions thématiques pour les assistantes maternelles et les accompagner dans leur démarche de formation continue.

Les temps de jeux collectifs (réservés aux assistantes maternelles de la communauté et aux enfants jusqu'à 4 ans) se pratiquent à Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise, Ennery et Génicourt.

D. LIEUX ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Lieux de jeux et d'échanges gratuits pour les enfants, de la naissance jusqu'à 4 ans. Espaces aménagés pour permettre aux enfants et parents de partager des moments de rencontres et d'échange.

Les professionnelles accueillent les familles pendant les périodes scolaires et une partie des vacances à Auvers-sur-Oise et à Hérouville-en-Vexin.

E. CENTRES DE LOISIRS

Il existe 6 centres de loisirs sans hébergement sur le territoire.

Différents temps périscolaires :

- ⇒ Pendant l'année scolaire, avant ou après les heures de classe,
- ⇒ Pendant la pause du déjeuner, le mercredi ou encore le samedi,

⇒ Pendant les congés des petites et grandes vacances scolaires

Des équipes d'animateurs diplômés proposent des projets d'animation adaptés à l'âge et au rythme des enfants (sorties pédagogiques, jeux collectifs...).

Envoyé en préfecture le 01/10/2022

Reçu en préfecture le 01/10/2022

Affiché le 01/10/2022

ID : 095-249500430-20220927-20220903-DE

Les « Mômes du Sausseron » à Nesles-la-Vallée

Le centre accueille les enfants de 3 à 11 ans et est géré par une association. Une équipe de 7 professionnels encadrent les enfants et organisent tout au long de l'année des jeux et des activités ludiques sur des thèmes spécifiques. Des sorties sont organisées pendant les vacances scolaires.

Le projet pédagogique décline des valeurs chères à l'association comme la bienveillance, le partage, l'éveil de l'enfant et l'implication des familles.

Subvention de la C.C.S.I. : 70.000€

Les « P'tits Loups du Vexin » à Labbeville

Le centre de loisirs les « P'tits Loups du Vexin » est géré par une association. Une trentaine d'enfants de 3 à 12 ans sont accueillis durant les vacances scolaires, les mercredis et sur le temps périscolaire.

Subvention de la C.C.S.I. : 70.000€

Centre de loisirs de Butry-sur-Oise

Le centre accueille des enfants de 3 à 11 ans (30 en maternelle et 35 en élémentaire).

Les enfants sont accueillis dans de grands espaces dédiés, par tranche d'âge. Une cour extérieure est aménagée de deux aires de jeux. Des activités variées sont organisées toute l'année (yoga, triathlon, danse, olympiades et un grand jeu Koh-Lanta).

Centres de loisirs d'Auvers-sur-Oise

La ville dispose de deux centres de loisirs (1 accueil maternelle et 1 élémentaire).

L'organisation des journées s'articule autour de divers temps d'animation (Sensibilisation au patrimoine naturel et culturel, formation au jardinage et création de potager, ateliers culinaires, sensibilisations pour la sauvegarde de l'environnement, initiation aux activités sportives et culturelles, contribution et développement de la socialisation (projet Handisport), création de décoration des chars pour le carnaval des écoles.

Centre de loisirs d'Ennery :

Géré par l'Association des Œuvres de Jeunesse d'Ennery (créée en 1966 par Louis Marécal).

L'AOJE propose différentes activités au sein de l'accueil de loisirs et de l'espace jeunesse avec plusieurs ateliers : rollers, théâtre, danse, séjours...

Le centre accueil des enfants de 3 à 12 ans. Des camps et colonies de vacances sont organisés chaque année pour 80 enfants et jeunes de 7 à 17 ans.

Subvention de la C.C.S.I. : 305.000€

VIII. CULTURE

Un conservatoire de musique a été créé en septembre 2008, la C.C.S.I. en a repris la gestion en 2016.

Chacun peut y trouver l'instrument de ses vœux, chacun peut aussi y trouver un horaire qui lui conviendra. Chacun peut s'initier à la pratique d'un instrument individuel et progresser ensuite vers des pratiques d'excellence, mais on peut aussi se regrouper au sein de formations collectives sous la responsabilité d'un enseignant.

Ainsi, grâce à cette organisation, de nombreuses manifestations publiques mêlant petits et grands se déroulent tout au long de l'année, à travers concerts et auditions.

En 2021, 18 professeurs ont enseigné la pratique musicale et le chant à 199 élèves, de tout âge.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUSSERON IMPRESSIONNISTES

Retrouvez toute l'actualité
de la Communauté de Communes
sur son site internet

<https://www.sausseron-impressionnistes.fr/>

Siège :

Office de tourisme communautaire
Parc Van Gogh
38 rue du Général de Gaulle
95 430 Auvers-sur-Oise

Tél : 01.85.38.03.70

secretariat@sausseron-impressionnistes.fr